



L'ODTI est agréé au titre de la formation permanente (N° de déclaration d'activité :82380526638) certifiée selon le Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L6316-3 du code du travail et le PS-FOR-PRO-001



Grenoble, le 02 janvier 2022

## **PROGRAMME DES FORMATIONS EN DROIT DES ETRANGERS DU SERVICE JURIDIQUE DE L'ODTI 2023 « sans prérequis »**

Lieux : **GRENOBLE** et hors agglomération  
*Journées de formation professionnelle continue\**

### • **L'entrée et le séjour des étrangers en France (Européens UE et non européens UE) selon le droit applicable en 2022:**

- **Jeudi 12 Janvier 2023**, à l'ODTI au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Vendredi 13 Janvier 2023**, en Visio (hors agglomération grenobloise).
- **Jeudi 15 juin 2023**, à l'ODTI au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Vendredi 16 juin 2023**, en Visio (hors agglomération grenobloise).
- **Jeudi 14 décembre 2023**, à l'ODTI au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Vendredi 15 décembre 2023**, en Visio (hors agglomération grenobloise).

### • **La protection sociale des étrangers en France (Européens UE et non européens UE) selon le droit applicable en 2022 :**

- **Jeudi 09 Février 2023**, à l'ODTI au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Vendredi 10 Février 2023**, en Visio (hors agglomération grenobloise).
- **Jeudi 16 novembre 2023**, à l'ODTI au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Vendredi 17 novembre 2023**, en Visio (hors agglomération grenobloise).

### • **Les droits et devoirs des mineurs étrangers en France (mineurs et mineurs non-accompagnés / Européens UE et non européens UE) selon le droit applicable en 2022 :**

- **Jeudi 09 Mars 2023**, à l'ODTI au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Vendredi 10 Mars 2023**, en Visio (hors agglomération grenobloise).



L'ODTI est agréé au titre de la formation permanente (N° de déclaration d'activité :82380526638) certifiée selon le Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L6316-3 du code du travail et le PS-FOR-PRO-001



• **Le droit au séjour en France des personnes victimes de violences conjugales (Européens UE et non européens UE) selon le droit applicable en 2022 :**

- **Jeudi 12 octobre 2023, à l'ODTI** au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Vendredi 13 octobre 2023, en Visio** (hors agglomération grenobloise).

• **Le travailleur étranger (Européens UE et non européens UE) en France selon le droit applicable en 2022 :**

- **Le jeudi 04 mai 2023, à l'ODTI** au 7 place Edmond Arnaud à Grenoble.
- **Le Vendredi 05 mai 2023, en Visio** (hors agglomération grenobloise).

.....Information RGPD.....

Les informations portées sur le formulaire d'inscription sont obligatoires et respectent le règlement général de protection des données (RGPD). Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné au bon déroulement de la journée de formation puis à des fins statistiques. Les destinataires des données sont les services juridique et informatique de l'ODTI.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à M. Mohammed BENALI : 04.76.60.31.65

.....

**\*Accessibles aux personnes en situation de handicap selon fiche de mission du référent jointe à l'inscription.**



**NB : Nous assurons également des formations personnalisées sur site et adaptées à vos demandes**

**Merci de prendre contact auprès du 04.76.60.31.60 ou par mail : [aichaladadra@odti.fr](mailto:aichaladadra@odti.fr) pour tout renseignement, inscription et tarifs.**